Société et Culture 9

Religion/Clôture du synode national de l'Alliance chrétienne et missionnaire du Gabon

L'extension de l'évangile en question

F.B.E.M

Libreville/Gabon

LE 54e synode national de l'Église de l'Alliance chrétienne et missionnaire du Gabon (EAMG) s'est achevé, dimanche, à l'église locale d'Avéa-2, à l'issue des travaux réalisés dans une dizaine d'ateliers. Comme à l'ouverture, une semaine plus tôt, la cérémonie de clôture a été présidée par le pasteur président de l'EAMG, Victor Ndoukou Moukoko, en présence des ministres de Dieu et leurs épouses venus de tout le territoire national, ainsi que des dizaines de délégués.

"Ce que nous pouvons retenir de ce synode, c'est l'exploit de l'extension de l'évangile par l'EAMG, dans notre pays, et même à l'extérieur du Gabon", a affirmé, d'entrée, le pasteur président, ressortant ainsi la conclusion majeure de cette rencontre qui se tient tous les deux ans.

Il a rappelé que si cette rencontre a pour objectif principal de fixer les activités de l'année synodale à venir (évangélisation, œuvres sociales, formations des fidèles et serviteurs, etc.) à travers des ateliers qui débouchent sur des résolutions, il n'en est pas moins un moment au cours duquel un bilan de l'année écoulée est effectué. Un bilan pour le moins positif, car comme le rappelle le premier responsable de l'Église, "nous ne sommes pas sortis du contexte d'apporter l'évangile aux gens". Revenant sur le cap fixé par ledit synode, au sujet de la marche de cette Eglise protestante, le révérend Victor Ndoukou Moukoko a réitéré la place importante de l'occupation toujours plus grande de l'espace, en termes de zones à évangéliser. "Nous

planifions les activités à venir autour de la création de nouvelles églises. Par exemple, là où l'Église n'est pas encore implantée, comment s'y prendre pour l'apporter dans cette zone? Nous avons par exemple le Woleu-Ntem, où nous ne sommes pas totalement implantés dans certains départements et districts. Une planification est donc faite, et nous avons des ouvriers que nous appelons des missionnaires, que nous envoyons comme précurseurs, pour commencer le travail, avant qu'un pasteur ou un berger ne vienne les appuyer", a confié l'homme de Dieu.

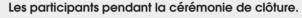
Sur un tout autre plan, la question de la centralisation ou pas de la dîme donnée par les fidèles, qui aura marqué les débats durant ces travaux, a été tranchée. La décision de centraliser, désormais, ces sommes avant été retenue. L'objectif poursuivi, les redistribuer majoritairement aux missionnaires établis dans les zones les plus reculées du pays, afin que ces derniers subviennent beaucoup mieux à leurs besoins, aussi bien physiques que missionnaires. Autre résolution qui a réjoui les membres de l'EAMG, la mise à disposition par leur école théologique, dès l'an qui débute, d'une cuvée de cinq licenciés et d'un docteur en théologie. Mais aussi, de nombreuses avancées d'ordre social, à l'instar de l'implantation d'un lycée à Oyem et d'un CES (collège d'enseignement daire) dans la ville de Bongolo.

La cérémonie s'est achevée sur la lecture de mutations de certains serviteurs, et dans la prière dite par le vice-président de l'EAMG, le révérend Samuel Onyearbor, qui a remis à Dieu le chemin tracé, afin qu'il affermisse leurs pas.











Le RP Victor Ndoukou Moukoko: "Il nous faut ouvrir de nouveaux champs pour la conquête des âmes, c'est ce que le Seigneur attend de nous".

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP:

Date de lancement : 18 juillet 2015

Appel d'offres : N° 04/MEPIP/SG/DGDDI/2015

Nom du projet : Acquisition de bateaux Source de financement : Budget de l'Etat.

1. OBJET

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects lance un appel d'offres pour l'acquisition de deux (02) bateaux pour la surveillance des eaux territoriales.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique : Acquisition de deux (02) bateaux.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects Sise à Oloumi (Face au siège de SOBEA)

> Porte n° 308. BP : 40 Tél. 01-79-53-72 -Librevillehttp/www.dgmp.ga

Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques

Jean Fidele OTANDAULT

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée cidessus au plus tard le **lundi 10 août 2015 à 10 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le lundi 10 août 2015 à 11 heures dans la salle de réunion de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.

Le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects

ENERA

Michel ONDINGA NGOUENGOUE